

deviendraient de simples maisons de repos, parce que cette terrible maladie aurait été complètement enrayerée.

Le temps est donc venu pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lutter au sein du Gouvernement et pour le Gouvernement de présenter à la Chambre un projet de loi visant à mettre sur pied un programme national de santé répondant aux besoins de toute notre population, quelle que soit la condition économique de chacun. J'affirme au ministre que nous n'avons pas à attendre l'assentiment de toutes les provinces. A-t-il oublié que nous n'avons pas attendu l'adhésion de toutes les provinces pour adopter cette autre loi sociale pour laquelle le Gouvernement s'attribue tant de mérite: les pensions de vieillesse. Lorsque ce projet de loi a été présenté en 1926 et inscrit dans nos statuts en 1927, il prescrivait qu'à mesure que les provinces seraient disposées à y adhérer et à assumer leur part des frais, les pensions de vieillesse seraient mises en vigueur dans ces provinces. Le programme a été mis en œuvre en 1927, mais ce n'est qu'en 1936 que la dernière province, soit la province de Québec, a accepté de souscrire au régime des pensions de vieillesse.

Est-il quelqu'un, de nos jours, qui s'oppose à ce programme, qu'on a amélioré peu à peu par la suppression de l'évaluation des ressources pour les plus de 70 ans, par l'octroi de la pension, avec évaluation des ressources, aux personnes âgées de 65 à 69 ans qui en ont besoin, aussi bien que par l'adoption de la pension aux aveugles et de la pension d'invalidité?

Je dis que le besoin d'un programme national d'hygiène se fait vivement sentir au Canada. Le D<sup>r</sup> Grégoire l'a bien précisé dans ses remarques. C'est que les plans d'assurance privée sont à la fois insuffisants et inefficaces. Ils ne visent pas un nombre suffisant de personnes et la protection qu'ils offrent est d'une durée trop restreinte. Non seulement ils n'accordent pas une protection suffisante à un grand nombre de Canadiens, mais, dans bien des cas, la protection qu'ils offrent peut cesser au moment où elle est le plus nécessaire.

Il n'y a pas très longtemps, je recevais une lettre d'un monsieur qui y avait inséré la lettre qu'une de ces compagnies d'assurance lui avait adressée. Depuis 1924, il avait versé des primes à l'égard d'une police d'assurance contre les accidents et la maladie. Sur toute cette période de trente ans, il n'avait présenté qu'une seule demande, au montant de \$4. En 1954, ayant atteint 65 ans, l'âge de la retraite, il quittait son emploi.

[M. Coldwell.]

J'ai ici copie de la lettre qu'il a reçue. Je cite:

Cher monsieur X,  
Au sujet de votre police n°...

J'omets les noms et les numéros.

En consultant nos dossiers, nous constatons qu'il nous faut vous avertir que nous sommes incapables d'accepter le renouvellement des primes relatives à cette police. Nous regrettons sincèrement d'avoir à prendre une telle décision et nous voulons profiter de l'occasion pour vous remercier de votre encouragement passé.

Veillez accepter l'expression de nos meilleurs vœux,

Bien sincèrement.

Je connais un membre de la Chambre des communes, qui, alors qu'il était au début de la quarantaine,—il était jeune,—est tombé malade. Il avait une assurance et il est allé à l'hôpital. Quand est venu le moment du renouvellement de sa police, on lui a refusé de la renouveler. Je dois toutefois ajouter que, lorsqu'il a écrit à cette société en utilisant du papier à lettres de la Chambre des communes, on lui a dit qu'il y avait eu erreur. Aussi, la police est-elle, je crois, actuellement en vigueur. Ces programmes d'assurance-santé qu'offre l'entreprise privée ne sont donc pas satisfaisants, parce qu'on peut y contribuer pendant 30 ans sans jamais rien réclamer ou réclamer, comme dans ce cas-ci, \$3 seulement. Et pourtant, après 30 ans, on vient nous dire: "Votre dossier médical est tel que nous ne pouvons maintenir votre police." Et nous n'avons rien. Je prétends que seulement un programme national d'hygiène complet et mis à la disposition de tous les Canadiens pourrait répondre aux besoins de notre peuple.

A venir jusqu'à tout récemment, une bonne partie de la propagande qui se faisait au Canada contre un tel programme se fondait sur les prétendus défauts du régime britannique. Je parle du programme auquel les travaillistes ont donné force de loi en Grande-Bretagne, lorsqu'ils étaient au pouvoir,—le service national de santé de Grande-Bretagne. La meilleure réponse à ces déformations de faits nous est venue récemment, soit en juin dernier, lorsque des médecins britanniques ont assisté à un congrès médical à Toronto. J'ai vu dans les journaux que 3,000 délégués s'étaient réunis dans la salle de bal de l'hôtel Royal-York pour entendre des médecins britanniques exprimer leurs vœux sur le programme britannique de santé.

Ces expressions d'opinions ont été dignes de mention car, avant l'inauguration du service, j'ose dire qu'un très grand nombre de médecins anglais s'y opposaient. La *Presse canadienne* a rapporté, premièrement, que les médecins anglais peuvent pratiquer en toute liberté: deuxièmement, que, sous le régime